

Festival Clips de Paname

Compétition Courts-Métrages

Règlement intérieur

I/ Conditions de participation

Pour participer à la compétition Court-Métrage du Festival Clips de Paname, il suffit de s'inscrire via la plateforme en remplissant les informations demandées et en payant les frais de participation de 10 euros.

II/ Déroulement du processus de sélection

Une fois la période pour postuler close, les organisateurs regarderont l'ensemble des courts-métrages reçus pour sélectionner ceux qui constitueront la sélection officielle. Un jury désignera plusieurs Prix lors du festival.

L'association Clap de Paname n'apportera aucune précision sur ses choix qui reste à sa discrétion.

III/ Acceptation du règlement

La présentation d'un projet auprès du festival Clips de Paname organisé par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les auteurs candidats dans les meilleurs délais.

IV/ Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent atelier sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

V/ Droit à l'image

Les personnes sélectionnées autorisent l'association Clap de Paname à prendre des photos et des vidéos ainsi qu'à communiquer dans un but de promotion et de communication, sur le site internet www.clapdepaname.com et sur les réseaux sociaux de l'association.